

Annexe2: Plan d'apprentissage ciblé

Plan d'apprentissage ciblé

Faculté de médecine
Université de Genève

Contrat pédagogique :

_____ (étudiant·e) et la Commission de suivi et de soutien____
_____ conviennent du plan d'apprentissage ciblé décrit dans les pages
suivantes.

Le ou la responsable de l'accompagnement pédagogique, Dr _____
_____ rencontrera l'étudiant·e _____ (préciser la fréquence) pour
discuter de ses progrès dans l'atteinte des objectifs du plan d'apprentissage ciblé et
un bilan intermédiaire sera fait le _____. De son côté, l'étudiant·e s'engage à
collaborer au plan proposé en mettant tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.
Le ou la responsable du plan informera les tuteurs/ superviseurs impliqués et leur
demandera un feedback relatif à la période définie dans le plan d'apprentissage.

La période de remédiation débutera le : _____ et un bilan final sera écrit et
communiqué à l'étudiant·e et à la Commission de suivi et soutien le : _____

Une copie de ce plan d'apprentissage ciblé sera versée au dossier pédagogique de
l'étudiant·e.